



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Guide de réinscription en 2ème année de Licence pour l'année universitaire 2019-2020

Centre Assas
92, rue d'Assas
75006 Paris

Avant de pouvoir vous inscrire à l'université, vous devez vous acquitter auprès du CROUS de Paris de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 91€.

Vous devez vous connecter au site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> , déclarer votre ville d'étude (Paris) et payer en ligne la contribution. Une attestation vous sera délivrée que vous devrez conserver et envoyer à votre scolarité.

Afin de finaliser la procédure d'inscription, il faut vous connecter 3 fois :

- Une **1ère fois** pour faire votre **inscription administrative** (*choix du diplôme et paiement des droits*)
 - Une **2ème fois** pour :
 - a) avoir confirmation de la **validation** de votre inscription **administrative** par les services de la Scolarité.
 - b) effectuer votre **inscription pédagogique** (*choix du régime d'études et des matières*)
 - Une **3ème fois** pour choisir vos **groupes et horaires de travaux dirigés.**

Dans la présente notice, vous trouverez :

- **la procédure d'inscription (inscription administrative, inscription pédagogique, choix des TD)**
- **la composition du diplôme, les enseignements facultatifs**

Sont disponibles sur le site internet de l'Université les informations suivantes :

- **la composition du diplôme, les enseignements facultatifs**
- **le calendrier universitaire**
- **les droits d'inscription**
- **les plannings des cours**

Horaires d'ouverture de la Scolarité sur le mois de juillet

Ouvert le matin de 9h00 à 12h30 et fermé au public tous les après-midis

NOUVEAUX HORAIRES à partir du 30 septembre 2019

Lundi de 12h30 à 16h30

Mardi au Vendredi de 10 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Calendrier

Les opérations de réinscription débuteront :

- **pour les étudiants de L1 ADMIS à passer en année supérieure :**

- **Admis à la première session, sans passer de rattrapages :**

- **Inscriptions dès jeudi 4 juillet 2019 à partir de 15h**
- **Fin des inscriptions : le 6 octobre 2019 à minuit**

- **Admis à la deuxième session, après avoir passé les rattrapages :**

Inscriptions dès le **jeudi 26 septembre 2019 à partir de 17h**

(c'est-à-dire après les résultats de la session de septembre)

- **pour les étudiants de L2 AJOURNÉS, et devant donc redoubler (réinscription en L2) :**

- **Ajournés à la première session et ne s'étant pas inscrits à la session d'examens de septembre :**

Inscriptions dès le **mardi 27 août 2019 à partir de 10h**

- **Ajournés après avoir passé les rattrapages :**

Inscriptions dès le **jeudi 26 septembre 2019 à partir de 17h**

(c'est-à-dire après les résultats de la session de septembre)

ATTENTION :

La fin des inscriptions **administratives** est fixée au **vendredi 4 octobre 2019** et la fin des inscriptions **pédagogiques** au **vendredi 11 octobre 2019**. Passé ce délai, aucune inscription ne sera acceptée.

L'inscription administrative

N'oubliez pas de payer auprès du CROUS de Paris la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 91€ sinon votre inscription ne pourra pas être validée par le service de scolarité.

NB : Les étudiants boursiers, demandeurs d'asile ou réfugiés sont exonérés de cette contribution mais doivent obligatoirement faire les démarches sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour obtenir une attestation d'exonération qu'il faudra joindre à l'attestation de bourse.

L'inscription administrative se fait uniquement par INTERNET en tapant l'adresse suivante :

www.u-paris2.fr

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur **CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Réinscription administrative des étudiants de Capacité, Licence et Master 1** et suivez les indications qui vous sont données.

Paiement des droits d'inscription

L'inscription est validée après le paiement des droits universitaires.

Plusieurs modes sont possibles :

- en ligne par carte bancaire au moment de l'inscription, ce mode est à privilégier, il est sûr et rapide
- par chèque adressé à l'agence comptable (délai de poste à prendre en compte et risque de perte dans l'acheminement postal)
- en numéraire auprès de l'agence comptable, aux horaires d'ouverture au public, à l'aide du bordereau de paiement à obtenir préalablement auprès de la scolarité

Documents à poster sans délai à l'issue du paiement :

- Vous avez payé par carte bancaire : imprimez le **ticket de paiement que vous recevrez sur votre boîte mail.**

Si vous ne pouvez pas l'obtenir, merci de nous le signaler dans votre envoi comprenant l'enveloppe affranchie à 2,10 €, cf. alinéa ci-après;

- Vous avez payé par chèque bancaire, postal ou mandat-facture : inscrivez la somme correspondant au montant indiqué par Internet et libellez le chèque ou le mandat-facture à l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Paris 2 ;

- **L'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) payée au CROUS de Paris, sinon votre inscription sera refusée ou si vous êtes boursier, l'attestation d'acquiescement par exonération;**

- les éventuelles pièces justificatives demandées ;

- 1 enveloppe affranchie à 2,10 €, format 16x23, libellée à vos nom et adresse, afin de vous faire parvenir des certificats de scolarité ainsi qu'une vignette autocollante « 2019/2020 » pour actualiser votre carte d'étudiant. En effet, votre carte d'étudiant est valable pendant tout votre cursus à l'université Paris II Panthéon-Assas. Vous devrez en conséquence, coller la vignette «2019/2020» sur cette dernière.

Attention ! Vous devez indiquer sur tous les documents, y compris sur le titre de paiement :

- l'année et l'intitulé du diplôme préparés 2019/2020,
- vos nom et prénom,
- votre matricule.

A l'issue du paiement, vous devez poster sans délai les documents ci-dessus à l'adresse suivante :

Université Paris II Panthéon-Assas
Scolarité Licence
92, rue d'Assas
75270 Paris cedex 06

Dès réception de votre courrier, le service Scolarité instruira votre demande d'inscription administrative et procédera à la saisie informatique de sa validation ou de son rejet.

La Scolarité Licence étant fermé du vendredi 26 juillet à 12h au mardi 27 août 2019 inclus en raison de la fermeture de l'Université pour les congés d'été, aucun chèque ou ticket de paiement, envoyé pendant cette période, ne pourra être traité.

Important ! : Vous n'êtes inscrit(e) que lorsque la Scolarité Licence a validé votre chèque ou ticket de paiement

Droits différenciés des étudiants étrangers hors de l'Union européenne

Voir le site de l'Université la note explicative :

<https://www.u-paris2.fr/fr/droits-applicables-aux-etudiants-etrangers-primos-entrants-compter-de-la-rentree-2019>

L'inscription pédagogique

(choix de votre régime d'études et de vos matières)

Quatre jours ouvrables (sauf samedis et dimanches) après l'envoi des documents à l'Université et afin de connaître la suite donnée à votre demande d'inscription administrative, vous devez vous reconnecter sur le site de l'Université : www.u-paris2.fr

- **Fin des inscriptions pédagogiques : le 13 octobre 2019**

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur **CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Réinscriptions administratives des étudiants de Capacité, Licence et Master 1**

puis cliquez sur « **résultat de votre demande** », puis lisez les indications qui vous seront données.

- ▶ Soit votre demande d'inscription a été rejetée par le service Scolarités. Il vous est alors indiqué **les raisons du rejet** ainsi que la **marche à suivre pour régulariser** votre situation.
- ▶ Soit les pièces que vous avez fournies ont permis au service Scolarités de valider votre inscription. **Il vous sera alors proposé d'effectuer immédiatement votre inscription pédagogique** c'est-à-dire de faire le **choix de votre régime d'études et de vos matières**.

Si vous ne faites pas votre inscription pédagogique immédiatement, n'oubliez pas de vous reconnecter ultérieurement sur le site de l'Université : www.u-paris2.fr > **CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Inscription pédagogique** des étudiants de Capacité, Licence et Master 1, puis suivez les indications qui vous sont données.

Avant d'effectuer votre inscription pédagogique, vous devez consulter la structure du diplôme sur le lien du site Internet de l'Université www.u-paris2.fr. En effet, une fois que vous aurez validé votre inscription pédagogique sur internet, **vous ne pourrez plus vous reconnecter pour changer de régime d'études et/ou de matières**.

Choix des groupes de TD et des horaires

sauf anglais

Vous pourrez choisir vos TD pour toutes vos matières à l'exception de l'anglais où une affectation vous sera attribuée automatiquement par informatique ; à titre exceptionnel, le TD attribué pourra être modifié à votre demande par le bureau de scolarité concerné, sur justificatif.

Pour le choix de vos TD, vous devez vous reconnecter sur le site de l'Université, du mardi 10 septembre (10 heures) au vendredi 4 octobre 2019 inclus :

www.u-paris2.fr > **CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Choix des groupes de travaux dirigés** des étudiants de Capacité, Licence et Master 1

Attention ! Après votre 1^{ère} connexion pour le choix des TD, **vous ne disposerez que d'une semaine pour, éventuellement changer de TD .**

Ce délai d'une semaine est individualisé pour chaque étudiant, selon la date de sa 1^{ère} connexion.

Exemple : votre 1^{ère} connexion le 17/09 > aucune modification possible après le 25/09/2019

Pour un éventuel changement de TD, c'est l'administration qui décide de votre changement et non le chargé de TD.

Avant de vous connecter pour faire vos choix de TD, munissez-vous du planning général des cours que vous trouverez en cliquant sur **CAMPUS > E-ADMINISTRATION > Calendriers et emploi du temps > Planning des cours de Capacité, Licence, Master 1.**

Une fois vos choix faits, imprimez votre emploi du temps personnalisé.

Après le vendredi 4 octobre 2019, l'affectation dans les TD se fera automatiquement par informatique et vous pourrez obtenir votre emploi du temps avec vos TD, 2 jours ouvrables après votre inscription pédagogique. Aucun changement de TD ne sera accepté, sauf pour les salariés (sur présentation du contrat de travail) et les doubles cursus au sein de Paris II. La demande doit être faite auprès du bureau de la scolarité 2^{ème} année de Licence par courrier ou en vous déplaçant jusqu'au service de la scolarité.

ATTENTION : les TD de Droit civil, Droit administratif, Droit pénal et Anglais des 1^{er} et 2nd semestres sont liés. Cela signifie que les jours, horaires et salles sont identiques entre les 1^{er} et 2nd semestres.

ATTENTION : le service des enseignements peut être contraint de changer les horaires ; il faudra donc vérifier avant le début des cours et des TD votre emploi du temps personnalisé.

IMPORTANT : les TD d'anglais et d'informatique commencent en même temps que les cours magistraux, **soit dès lundi 30 septembre 2019. Votre présence est obligatoire dès la 1^{ère} séance.**

Régime des études

Seuls deux régimes sont autorisés par le règlement des études et des examens:

- Régime général :

Participation assidue aux groupes de travaux dirigés avec contrôle continu des connaissances tout au long du semestre.

- Dispense d'assiduité :

Extrait du règlement des études et des examens :

« Les étudiants en raison de leur activité professionnelle, ou ayant des enfants à charge, les handicapés, les sportifs de haut niveau ou sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université, peuvent être dispensés de TD. Ils devront en faire la demande écrite au Président de l'Université, accompagnée des pièces justificatives. Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une

note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale sous contrôle de l'enseignant. »

Pour bénéficier du régime de dispense d'assiduité, vous devez faire tout **d'abord votre inscription pédagogique au régime général puis retirer un formulaire de demande de dispense d'assiduité** au bureau de scolarité de la 2^{ème} année de licence **ou le télécharger sur le site internet www.u-paris2.fr** , FORMATIONS > INSCRIPTIONS > Notices et droits d'inscription puis dans Autres documents (en bas), cliquez sur Dispense d'assiduité 2019-2020.

Les étudiants souhaitant changer de régime d'études doivent en faire la demande auprès des bureaux de scolarité les concernant **jusqu'au lundi 18 novembre 2019 inclus**.

Si vous avez réussi votre 1^{ère} année, vous avez la possibilité de changer de filière grâce à un aménagement d'études appelé « **passerelles** » ; pour connaître les modalités de cette réorientation, **vous devez vous adresser au bureau de la scolarité de 2^{ème} année , 1^{er} étage, 92 rue d'Assas, 75006 Paris (Bureau 112 ou 113)**.

Modification des choix pédagogiques

Matières de l'UEC 1 et de l'UEC 2 :

Un changement dans le choix des matières peut être accepté **jusqu'au lundi 7 octobre inclus pour l'UEC 1 et jusqu'au lundi 3 février 2020 pour l'UEC 2, délais de rigueur**.

Régimes des examens

Vous pouvez prendre connaissance des règlements des études et des examens en consultant le site de l'Université www.u-paris2.fr > FORMATIONS > EXAMENS. Vous pouvez également vous le procurer auprès des bureaux de scolarité concernés.

Ces derniers sont à votre disposition pour vous donner des explications sur le calcul des points.

Les heures d'ouverture sont les suivantes : les lundi et jeudi de 10 à 16 heures sans interruption, les mardi, mercredi et vendredi : de 9 à 12 heures.

Nous vous informons **qu'en cas de double cursus** au sein de l'Université Paris II Panthéon-Assas, le service des examens prend en compte, dans la mesure du possible, les inscriptions multiples pour l'élaboration des calendriers d'examens écrits des sessions de janvier et mai/juin. Tel ne peut être le cas, en revanche, pour la session de septembre, eu égard au trop grand nombre de matières et à la durée limitée du calendrier des examens. Aussi, en cas d'échec à la session de juin à chacun des deux diplômes en vue desquels vous avez pris une inscription, il vous appartiendra, pour la session de septembre, d'en privilégier un.

STRUCTURE DU DIPLÔME
2EME ANNEE DE LICENCE DROIT (CODE 2110 L)

1er semestre

Unité d'enseignements fondamentaux 1(coef.2) (20ECTS)

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :

- Droit civil (les obligations) (CM : 36h et TD : 15h)
- Droit administratif (CM : 36h et TD : 15h)

1 matière obligatoire avec TD une semaine sur deux :

- Droit pénal (CM : 36h et TD : 7h30)

Unité d'enseignements complémentaires 1 (coef.1) (10 ECTS)

2 matières obligatoires sans TD :

- Droit des affaires 1 (36h)
- Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité ou Histoire du droit des obligations* (36h)

** **Attention**, le cours intitulé Histoire du droit des obligations est donné au second semestre, mais sera rattaché à l'UEC 1 pour le décompte des points s'il est choisi au premier semestre.*

1 matière obligatoire :

Current Legal Issues (en anglais) (12h)

1 TD obligatoire (1h30 par semaine) :

Anglais

2ème semestre

Unité d'enseignements fondamentaux 2 (coef.2) (20 ECTS)

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :

- Droit civil (les obligations) (CM : 36h et TD : 15h)
- Droit administratif (CM : 36h et TD : 15h)

Unité d'enseignements complémentaires 2 (coef.1) (10 ECTS)

2 matières obligatoires sans TD :

- Finances publiques (36h)
- Principes généraux de droit européen (36h)

1 matière sans TD, choisie parmi la liste suivante :

Droit des affaires 2 (36h)

Gestion de l'entreprise et comptabilité (36h)

Introduction au droit de la communication (36h)

Histoire du droit des obligations ou Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité* en fonction du choix effectué au titre de l'UEC du 1er semestre (36h)

* **Attention**, le cours intitulé Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité a lieu au premier semestre et fera l'objet d'un examen écrit au premier semestre ; s'il est choisi au second semestre, le décompte des points interviendra dans le cadre de l'UEC2.

1 matière obligatoire :

Current Legal Issues (en anglais) (12h)

1 TD obligatoire (1h30 par semaine) :

Anglais

Enseignements facultatifs, qui, sous réserve d'assiduité aux cours, permettent de gagner jusqu'à 3

points supplémentaires, ajoutés à l'UEC1 (sport) ou l'UEC2 (langues et informatique) :

- Sport
- 2ème langue étrangère (TD annuel) autre que l'anglais suivie pendant une année (l'étudiant peut obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires (allemand, espagnol, italien, russe, chinois, arabe, portugais et Français Langue étrangère - FLE)
- Atelier de professionnalisation en informatique

Total annuel :

- **Nombre d'heures pour l'étudiant : Cours magistraux = 384h ; TD = 67h30 obligatoires ; Langue = 36h ; Total : 481h30 (+45h facultatives) ;**
- **ECTS : 60.**

Les enseignements facultatifs

Vous pouvez choisir des enseignements facultatifs, qui, sous réserve d'assiduité aux cours, vous permettent d'obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires, ajoutés à votre UEC1 (sport) ou votre UEC2 (langues et ateliers de professionnalisation).

1) SPORTS :

Deux types d'activités sportives sont à distinguer :

-l'activité sportive « qualifiante » :

Il s'agit d'une option facultative qui vous permettra d'obtenir des points supplémentaires (maximum 3 points) au titre de l'UEC 1 (1er semestre).

Cette option donnant droit à des points, aucun droit supplémentaire ne sera exigé pour cette pratique sportive.

L'assiduité est obligatoire pour obtenir des points et la participation aux compétitions est recommandée.

Lors de l'inscription administrative en ligne, si vous souhaitez pratiquer un sport qualifiant (avec points sur l'UEC1) il faudra obligatoirement décocher la case "sport" pour être exonéré des 35 €.

- l'activité sportive « personnelle » :

L'activité sportive personnelle **ne permet pas d'obtenir des points sport.**

Elle est soumise au versement d'un **droit de 35 €** sauf pour les étudiants boursiers. Vous paierez ce droit de 35€ au moment de votre inscription administrative (case sports pré-cochée).

L'assiduité est fortement conseillée.

Inscriptions sur ce lien **du 9 septembre au 25 octobre 2019** tous les jours :

soit par l'application : Sportunivparis2 à télécharger sur Apple Store et Google Play

soit en utilisant le lien <https://applisweb.u-paris2.fr/InscriptionSport/accueil>

Vous devez être en **possession d'un certificat médical bien lisible** d'aptitude à la pratique du sport:

IMPORTANT :

Pour les nouveaux inscrits : joindre un certificat médical établi après le 1^{er} juillet 2019 (dont la validité est étendue à 3 ans), pour chaque activité sportive choisie attestant la non-contreindication

à la pratique du sport ainsi que l'aptitude à la compétition dans le sport choisi (traduit en Français pour les étudiants étrangers) ;

Pour les étudiants déjà inscrits en 2018-2019 au Service des Sport de l'Université Paris 2 Assas-Panthéon : remplir et garder le «Questionnaire de Santé» et joindre impérativement l'attestation santé lors de votre retour de mail.

* **Attention** Pour les sports suivants : Karaté-Boxe Anglaise-Boxe Française-Boxe Thaïlandaise-Kick boxing-Combat libre-Parachutisme-Rugby-Tir sportif, un certificat médical de moins de 3 mois

faisant apparaître explicitement le nom du sport choisi est obligatoire (vous n'êtes pas concernés par le «Questionnaire de santé»).

Début des cours de sport : Lundi 30 Septembre 2019

A partir du lundi 28 octobre 2019, l'inscription se fera directement au Service des Sports

Site web du service des sports : <https://www.u-paris2.fr/fr/universite/annuaire/service-des-sports>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 16h30 - Fermé le Mercredi après-midi

2) LANGUES FACULTATIVES:

Vous pouvez choisir, **dans la limite des places disponibles** (le nombre des TD est limité) et sous réserve de compatibilité avec votre emploi du temps, un **seul** enseignement facultatif de langue : allemand, arabe, chinois, espagnol, français langue étrangère, italien, portugais ou russe.

TD annuels

Le TD choisi doit être suivi obligatoirement **pendant 2 semestres = 30 heures**, l'inscription est annuelle.

| TRAVAUX DIRIGES : LANGUES FACULTATIVES (20 semaines) | |
|---|--|
| 1^{er} semestre 10 semaines | du lundi 14 octobre au samedi 21 décembre 2019 |
| 2^{ème} semestre 10 semaines | du lundi 17 février au samedi 9 mai 2020 |

Points supplémentaires

Vous pouvez obtenir jusqu'à 3 points supplémentaires sous conditions de participation, travail et assiduité, au titre de l'UEC du 2nd semestre.

Une feuille d'émargement datée par l'enseignant, et portant le matricule de chaque étudiant et son nom devra être signée par tous et à chaque séance.

Toute absence devra être justifiée auprès de l'enseignant.

☒ Pas de niveau débutant pour toutes les langues proposées.

Les enseignants testeront les étudiants lors du 1^{er} TD et se réservent le droit de refuser une inscription si le niveau requis en langue n'est pas suffisant.

☒ Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne du mardi 17 septembre au mardi 24 septembre 2019

Pour les étudiants de l'IFP, un seul choix de langues facultatives est possible : l'espagnol

3) ATELIERS DE PROFESSIONNALISATION :

a) Atelier de professionnalisation en informatique :

Vous pouvez choisir soit au 1^{er} semestre, soit au 2nd semestre, un atelier de professionnalisation en **informatique** qui vous permettra d'obtenir des points supplémentaires (maximum 3 points) au titre de l'UEC 2 (2nd semestre).

Le programme de cet atelier est le suivant :

- utilisation des logiciels bureautiques (traitement de texte, tableur, présentation assistée par ordinateur), d'un logiciel de traitement d'images et de la messagerie électronique
- recherche documentaire sur Internet
- conception de site Web
- sensibilisation aux aspects juridiques et éthiques des nouvelles technologies.

Les horaires des différents groupes de TD vous seront précisés à compter du **16 septembre 2019** sur le site de l'université. Un mail vous sera par ailleurs envoyé mi-septembre pour vous donner toutes les informations sur cet atelier.

Les inscriptions se feront par mail, **pour le 1^{er} semestre, du 16 septembre au 27 septembre 2019, pour le 2nd semestre, du 13 janvier au 31 janvier 2020** à l'adresse dominique.tachat@u-paris2.fr

Pour toute information concernant l'organisation de cet enseignement, il vous est possible de contacter par mail Madame Tachat dès le **16 septembre 2019** par mail : dominique.tachat@u-paris2.fr

b) Autres ateliers de professionnalisation

Au second semestre, vous pouvez bénéficier d'un enseignement facultatif à choisir parmi les 2 thèmes suivants:

- **Préparation aux épreuves de culture générale des concours administratifs**, complément à la formation juridique, fortement conseillé aux étudiants qui souhaitent s'orienter plus tard vers la préparation des concours. Il s'agit d'une introduction à la culture générale axée sur l'Histoire fondamentale, ses contenus, ses méthodes.

- **Art oratoire** : cet atelier a pour but de faire découvrir les différentes formes de l'art oratoire (plaidoirie, discours politique, épopée, satire, oraison, etc.). Il facilite la prise de parole des étudiants en public et leur faire découvrir les techniques permettant de mieux s'exprimer à l'oral.

Vous pourrez obtenir un maximum de 3 points rattachés à l'unité d'enseignements complémentaires du second semestre (UEC2) qui peuvent se cumuler avec les points informatique.

Les ateliers de professionnalisation débuteront à partir **du 17 février 2019**, à raison d'1h30 par semaine pendant 10 semaines.

Inscriptions du lundi 10 décembre 2018 au vendredi 11 janvier 2019 inclus en téléchargeant la notice de candidature qui se trouvera sur le site de l'université www.u-paris2.fr > FORMATIONS > ENSEIGNEMENTS CLINIQUES > Ateliers de professionnalisation

Précision sur les enseignements facultatifs: si vous avez déjà acquis l'unité d'enseignements complémentaires à laquelle sont rattachés les points supplémentaires, vous ne pouvez pas bénéficier de points supplémentaires au titre de la présente année universitaire.

NB : les étudiants en dispense d'assiduité n'ont pas accès à ces ateliers.

**2EME ANNEE DU D.U. COLLEGE DE DROIT (CODE 92002)
PARCOURS RENFORCE**

Ce parcours est ouvert

1) aux étudiants qui ont validé leur 1^{ère} année du D.U. Collège de droit avec la moyenne de 12/20 à leur 1^{ère} année de licence en droit et 13/20 à leur 1^{ère} année du D.U. Collège de droit.

2) aux étudiants qui ont obtenu une excellente moyenne en 1^{ère} année de licence en droit sans avoir suivi la 1^{ère} année du D.U. Collège de droit, sur avis positif d'une commission.

Pour ce faire, ils devront télécharger un dossier de candidature sur le site internet de l'université www.u-paris2.fr depuis le **lundi 4 juin 2018 jusqu'au 7 juillet inclus**.

La réponse positive ou négative sera envoyée par mail.

Pour votre inscription dans le DU collège de droit, des droits d'inscription supplémentaires vous seront demandés. Ils s'élèvent pour la rentrée 2019-2020 à 208€.

En conséquence, vous devez joindre à votre envoi relatif à votre inscription principale en L2 droit **un chèque complémentaire que vous devez adresser au bureau de scolarité de L2, 92, rue d'Assas 75006 Paris. Merci de préciser également dans votre envoi, la filière que vous avez choisie.**

En effet, outre les matières de la 2^{ème} année de la licence en droit présentées plus haut, les étudiants doivent suivre les enseignements d'UNE des trois filières suivantes :

➤ **Filière internationale**

Pour s'inscrire dans la filière internationale, un bon niveau en langue anglaise est requis.

9292 Common law (15h)

9293 Droit continental (15h)

➤ **Filière économie-gestion**

9295 Microéconomie (15h)

9296 Gestion (15h)

➤ **Filière fondements du droit**

9298 Philosophie du droit (15h)

9299 Sociologie du droit (15h)

NB : ces enseignements sont dispensés sur les 2 semestres et font l'objet d'une note de contrôle continu.

ATTENTION : selon la filière choisie, l'admission au Collège de Droit peut entraîner un changement d'équipe dans la Licence 2 de droit.

Ainsi, les étudiants choisissant la Filière internationale du Collège de Droit seront automatiquement inscrits dans l'équipe 2 en Licence 2 de droit.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à Maria ALONSO
(maria.alonso@u-paris2.f) (Centre Assas – Bureau 113 01 44 41 58 72).

2EME ANNEE DU D.U. COLLEGE D'ECONOMIE

1^{er} semestre :

- Filière Ingénierie en analyse économique :
 - Compléments de mathématiques pour économistes (2 groupe x 30h = 60h)*
 - Compléments de statistiques pour économistes (2 groupe x 30h = 60h)*
 -
- Filière Economie et droit :
 - Droit civil 1 - droit des obligations (30h)
 - Droit des affaires 1 - droit commercial (30h)

2^{ème} semestre (Enseignements communs aux deux filières) :

- Compléments microéconomiques (2 groupe x 30h = 60h)*
- Compléments macroéconomiques (2 groupe x 30h = 60h*)

* Les 120 heures d'enseignement dont la création résulte du dédoublement seront **financées intégralement par l'Idefi Figure.**

2ÈME ANNÉE D'INFO-COM

1er semestre (144h CM + 93h TD) 30 ECTS

UEF 3 - 15 ECTS

- Sociologie de la culture et institutions culturelles (36h CM et 15h TD) - 7.5 ECTS
- Communication politique (36h CM et 15h TD) - 7.5 ECTS

UEC 3 - 9 ECTS

- Les industries culturelles (18h CM) - 3 ECTS
- Histoire politique de la Vème République (18h CM) - 3 ECTS
- Fondements de la gestion (*cours mutualisé*) (36h CM) - 3 ECTS

UEM 3 - 6 ECTS

- Anglais (18h TD) - 2 ECTS
- Atelier de reportage audiovisuel mobile (15h TD) - 2 ECTS
- Atelier d'infographie (Espaces agiles) (15h TD) - 2 ECTS
- 2ème langue optionnelle (ou CIAL) (15h TD)

2ème semestre (144h CM + 90h TD) 30 ECTS

UEF 4 - 16 ECTS

- Internationalisation des programmes de fiction (36h CM et 15h TD) - 8 ECTS
- Histoire de l'internet et des réseaux informatiques (36h CM et 15h TD) - 8 ECTS

UEC 4 - 9 ECTS

- Institutions et politiques de l'Union Européenne (*cours mutualisé*) (36h CM) - 3 ECTS
- Introduction au droit de la communication (*cours mutualisé* donnant lieu à deux examens écrits) (36h CM) - 6 ECTS

UEM 4 - 6 ECTS

- Anglais (18h TD) - 2 ECTS
- Atelier d'écriture pour web et réseaux socio numériques (15h TD) - 2 ECTS
- Projet personnel et professionnel (12h TD) - 2 ECTS
- 2ème langue optionnelle (15h TD)

NB : La scolarité au 1er semestre et au 2ème semestre peut être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris II.

Total 2ème année :

- **Volume horaire par étudiant et global : 471h (+30h facultatives) - - ECTS : 60.**

2EME ANNEE DE SCIENCE POLITIQUE

1^{er} semestre :

UEF 3 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières avec TD :

- Sociologie politique 1 (CM : 36h et TD : 15h)
- Droit administratif (CM : 36h et TD : 15h)
- Classiques de la science politique (CM : 36h et TD : 7h30)

UEC 4 (Coef.1) (10 ECTS)

2 matières :

- Grands enjeux politiques contemporains (CM : 36h)
- Médias et politique (CM : 36h)

1 matière :

- Anglais (TD : 18h)

Total : 1er semestre : 217h30 (180h + 37h30 TD)

2^{ème} semestre

UEF 4 (Coef.2) (20 ECTS)

3 matières avec TD :

- Sociologie politique 2 (CM : 36h et TD : 15h)
- Droit administratif (CM : 36h et TD : 15h)
- Grands enjeux internationaux (CM : 36h et TD : 7h30)

UEC 4

4 matières sans TD :

- Problèmes économiques et sociaux contemporains (CM : 36h)
- Finances publiques (CM : 36h)
- Institutions et politiques de l'Union européenne (CM : 36h)
- Introduction au droit de la communication (CM : 36h)

1 matière :

- Anglais (TD : 19h30)

2 enseignements facultatifs :

- LV2 (enseignement annuel) (TD : 30h)

- Atelier de professionnalisation (TD : 15h)

Total 2ème semestre : 309h (252h CM + 57h TD)

Total annuel L2 :

- Volume horaire par étudiant : 526h30

- Volume horaire global L2 : 526h30 (+45h facultatives) ;

- 60 ECTS.

Pour tous les autres diplômes de L1, merci de consulter l'intranet de l'Université en vous connectant avec vos identifiants

